

terres classe toutes les terres de la Couronne d'après l'usage auquel elles sont le plus appropriées, en dispose par des baux de longue durée ou en les incluant dans des entreprises d'utilisation, perçoit le loyer des terres dont elle dispose, défriche et défonce les lots destinés à la colonisation et administre les pâturages publics; 5° la Division de l'industrie des plantes organise et administre des programmes d'amélioration et de protection des cultures et renseigne les cultivateurs sur l'amélioration des graines de semence et des cultures, l'érosion, les problèmes horticoles et la destruction des mauvaises herbes; un programme relatif aux plantes fourragères vise à améliorer les herbages; la Section des graines de semence fait, moyennant paiement, le nettoyage des graines de plantes fourragères et des céréales certifiées; la Section de l'apiculture fournit des renseignements sur l'industrie abeillère et la production du miel, fait une inspection continue afin de dépister la loque américaine du couvain et surveille le classement; 6° la Division de l'industrie animale comprend quatre sections: la Section de l'industrie laitière administre les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs de bétail en matière de production et d'administration, inspecte et patente les établissements de laitages et les établissements frigorifiques compartimentés et applique la législation sur ces établissements et sur la margarine; la Section du bétail encourage l'emploi de bons animaux de reproduction en établissant des zones de reproducteurs de race pure et en aidant à l'achat et à la distribution d'étalons, de taureaux, de verrats et de béliers; elle enregistre les marques, cautionne et patente les marchands de bestiaux et leurs agents et encourage les programmes de destruction des insectes nuisibles, d'alimentation et d'élevage; la Section de l'aviiculture maintient des services d'épreuve du menu bétail et de classement des dindons, administre un programme d'incubation approuvé, patente et cautionne les marchands de produits avicoles et les acheteurs de volailles ainsi que les couvoirs et agents de couvoirs; la Section de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, dirige des programmes d'épreuve et de vaccination et, de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les vétérinaires locaux, aide à la prévention et à la répression des maladies.

Alberta.—Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta comprend plusieurs divisions: 1° la Division des grandes cultures s'occupe de toutes les questions relatives à l'utilisation du sol et à la production des cultures; un commissaire des grandes cultures et quatre surveillants s'occupent de l'administration des programmes et des régimes relatifs à l'amélioration des cultures, à la conservation du sol, à la destruction des mauvaises herbes, à la protection des récoltes, à la lutte contre les insectes nuisibles et à l'horticulture; des commissions municipales de services agricoles, où est représenté le ministère, collaborent à l'application des régimes d'intérêt local relatifs aux grandes cultures; 2° la Division du bétail collabore au maintien de la qualité des troupeaux et des basses-cours en aidant les cultivateurs à se procurer des taureaux de race pure et en maintenant un laboratoire d'insémination; le travail de la Division comprend l'inspection des étalons, la surveillance des associations d'engraissement des bestiaux et l'application des lois relatives à l'inspection du bétail, aux marques, aux animaux domestiques et à la vente des bêtes à cornes; 3° la Division de l'industrie laitière applique la loi des producteurs de lait et la loi sur les armoires frigorifiques; le classement et l'achat des produits bruts par les laiteries sont réglementés, tout comme les normes de construction, de fabrication, d'apprêt, d'hygiène et de température des laiteries et des armoires frigorifiques; un service régulier d'épreuve des vaches est fourni aux producteurs de lait et le laboratoire de la Division maintient des facilités d'analyse chimique et bactériologique nécessaires à l'industrie; des services relatifs à l'administration des fermes